

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 0000000000/AONO/MINFI/CIPM DU 10 JANVIER 2024 RELATIF A
L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DESTINE AUX
QUATORZE (14) CENTRES REGIONAUX DES IMPOTS

1 – Objet

Afin de renforcer l'informatisation des structures opérationnelles de la Direction Générale des Impôts, le Ministre des Finances lance un appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence, pour l'acquisition du matériel informatique destiné aux Quatorze (14) Centres Régionaux des Impôts.

2 – Consistance de la fourniture

La prestation objet du présent appel d'offres comprend la fourniture et l'installation de :

- 235 ordinateurs prodesk 400 G7 ou équivalent core i5 -10500, RAM 4 GO au moins DD 1TO ;
- 161 imprimantes laser mémoire 128 MO au moins ;
- 235 onduleurs 2000 VA pour ordinateur
- 235 surge Arrest 05 prises.

destinés aux quatorze (14) Centres Régionaux des Impôts.

Le Descriptif des Fournitures et leur répartition par site sont décrits dans le DAO.

3 - Participation et origine

La participation au présent Appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun et ayant une expérience dans la vente du matériel informatique.

4 – Financement

La prestation objet du présent Appel d'offres est financée par le budget du MINFI exercice 2024 imputation 58 20 031 04 330030 524211

5 – Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel TTC est de FCFA (trois cent quatorze millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt) 314 934 480.

6 – Consultation et acquisition du Dossier d'appel d'offres

Le dossier peut être consulté et retiré aux heures ouvrables auprès à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) Francs CFA au titre des frais d'achat de dossier

7 – Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402 B.P : 285 Yaoundé Tél : 2 22 23 47 17, au plus tard le à 13 heures précises, et devra porter la mention :

N° 000 / AONO/MINFI/CIPM DU 2024 RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE DESTINE AUX QUATORZE (14) CENTRES REGIONAUX DES IMPOTS

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

8 – Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra fournir une caution de soumission d'un montant de six millions (6 000 000) FCFA ayant une durée de validité de trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres et établie par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des Finances.

Les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originales ou en copies certifiées conformes par l'autorité émettrice, datant de moins de trois (03) mois.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Appel d'offres, notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

9 – Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le à 14 heures précises dans la salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés du MINFI face du Collège Montesquieu Mvog-Ada.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

10 – Délai et lieu de livraison

Le délai maximum de livraison est de trente (30) jours. Celle-ci aura lieu dans toutes les structures bénéficiaires concernées.

11 – Critère d'évaluation

11.1 Critères éliminatoires (10).

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif 48 heures après l'ouverture des offres.
- Non-satisfaction d'une spécification technique d'un équipement proposé au descriptif des fournitures du Dossier d'Appel d'Offres (description détaillée des fournitures proposées par les soumissionnaires, assortie des marques, modèles et prospectus);
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ;
- Absence dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de déclaration sur l'honneur indiquant que le soumissionnaire n'est pas sous le coup d'une suspension des marchés publics ou n'a pas abandonné l'exécution d'un marché au cours des trois dernières années ;
- Absence de preuve d'exécution d'au moins trois (03) marché(s) similaires de montant supérieur ou égal à 100 millions chacun au cours des cinq (05) dernières années, avec les montants desdits marchés et les documents justificatifs (première et dernière page du contrat et PV de réception) ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

- Absence de l'autorisation du fabricant ou d'un distributeur agréé pour le matériel proposé comme ordinateur, imprimante, onduleur et surge.
- Capacité financière (au moins égale à 75% du montant prévisionnel).
- Non satisfaction des 4/5 des critères essentiels.

11.2 – Critères essentiels (05).

- Présentation de l'offre : Lisibilité, reliure, agencement (séparation des pièces par des intercalaires de couleur autre que la couleur blanche, respect de l'ordre d'assemblage) ;
- Garantie et Service Après-Vente (SAV) : engagement sur l'honneur de fournir ;
- Moyen logistique : preuve de possession en propriété de deux (02) véhicules de type fourgonnette (joindre facture d'achat + cartes grises certifiées par les services des transports ;
- Planning et délai de livraison ;
- Preuves d'acceptation des conditions du marché (Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le descriptif des fournitures paraphés à chaque page, datés, signés et cachetés à la dernière page) ;

N.B : Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères dits éliminatoires.

12- Attribution du marché

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme pour au Dossier d'Appel d'Offres.

13 – Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 402 B.P : 285 Yaoundé Tél : 2 22 23 47 17.

Article 15 : Corruption et manœuvres frauduleuses

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699 370 748.

Les Présidents et Membres de commission et les soumissionnaires doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

(1) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et

(2) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents

(3) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

"Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

Yaoundé, le 10 JUIL 2024....

Le Ministre des Finances
Maître d'Ouvrage,

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- ARMP (pour information et publication) ;
- Président CIPM-MINFI pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- DGI/DAG/SDBME (pour archivage) ;
- Affichage (pour information).



LOUIS PAUL MOTAZE

After the publication of this notice, the tender documents may be consulted and obtained from the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, door 402, P.O. Box 285 Yaounde, Tel: 2 22 23 47 17, during normal working hours, upon presentation of a receipt justifying the payment to the Public Treasury of a non-refundable amount of 200,000 (two hundred thousand) CFA Francs for the purchase the file.

7 – Remise des offres

Drafted in English or French in septuplicate (7) including one original and six (6) copies, labelled as such, tenders must reach the Department of General Affairs of the General Directorate of Taxation, door 310, P.O. Box 285 Yaounde Tel : 2 22 23 47 17, no later than 09/09/2024 2024 at 1pm prompt and should bear the following:

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER THROUGH THE EMERGENCY
PROCEDURE N° 17 /AONO/MINFI/CIPM OF 09/09/2024
FOR THE ACQUISITION OF ICT EQUIPMENT FOR THE (14)
FOURTEEN REGIONAL CENTERS TAXES.**

« TO BE OPENED ONLY AT THE TENDER EVALUATION SESSION »

8 – Admissibility of tenders

Each bidder has to provide a bid bond amounting to 6 000,000 (six millions) CFAF valid for thirty (30) days beyond the original bid validity date and issued by a banking institution approved by the Ministry of Finance.

Lest they be rejected, the administrative documents required must imperatively be submitted only in originals or certified true copies by the issuing authority, dating from less than three (03)

Any bid that does not comply with the requirements of this tender file shall be declared inadmissible, in particular the absence or noncompliance of the bid bond, as well as tenders received after the submission deadline.

9 – Opening of tenders

The opening of tenders will take place on 09/09/2024 at 2 pm precise in the meeting room of the Internal Tenders Board of MINFI, Building opposite college Montesquieu in Mvog-ada, located in Yaoundé.

Only bidders or their duly authorized representatives with a perfect knowledge of the file may attend this opening session.

10 – Deadline and place of delivery

The maximum delivery time is thirty (30) days. This will take place in all the Regional Taxation Offices concerned.

11 – Award of the contract (10).

The Project Owner shall award the contract to the tenderer with the lowest evaluated bid and deemed compliant with the tender documents, according to the following criteria:

111– Eliminary criteria (10).

- Incomplete administrative file or noncompliance with the requirements of the invitation to tender or the contracts code;
- Non-compliance of a proposed supply with the technical specifications of the Tender Documents (detailed descriptions of the technical specifications of the tenderers' proposed supplies, together with the brands, models and prospectuses)
- False declaration, forged documents;
- Absence in the offer of a quantified unit price;

- Absence of declaration on honor indicating that the tenderer is not subject to a suspension of public contracts or has not abandoned the execution of a contract during the last three years;
- Lack of performance of at least three similar contracts, of an amount greater than or equal to 100 million each in the last five years (join receipt PV plus 1st and last page of the contract)
- Absence or non-compliance of the bid bond ;
- Lack of authorization from the manufacturer or an authorized distributor justifying the approval of the manufacturer for the following equipment: printers, computers, ABS inverter and surge
- Financial capacity (at least 75% of the amount of the tender bid) ;
- Technical score less than 4/5 of the essential criteria.

11.2 – Essential criteria (05)

- Presentation of the tender (arrange documents in order of appearance and separate them with different colors);
- Warranty and after-sales service;
- Means of logistics : proof of ownership of two (02) van-type vehicles (attach purchase invoice + registration documents certified by the transport services;
- Road map, planning and suggested delivery deadline;
- Proof of acceptance of the terms and conditions laid down by the contract (the Specific Administrative Clauses (SAC) and the description of the supplies initialed on each page, dated, signed and sealed on the last page) ;

NB : to be eligible for the financial evaluation, the bidder must meet all the criteria described as eliminatory.

12 – Tender validity

Tenderers shall be bound by their tenders for a period of ninety (90) days with effect from the tender submission deadline.

13 – Additional information

Additional information may be obtained during working hours at the Department of General Affairs of the Directorate General of Taxation, door 402, P. O. Box: 285 Yaounde Tel: 2 22 23 47 17.

Article 14: Corruption and fraudulent practices

The Commission President, Members and bidders must observe the strictest rules of professional ethics at all times. In particular, they must refrain from corruption or any other form of fraudulent manoeuvring. In accordance with this principle, the above terms are defined as follows:

- (1) is guilty of "bribery" whoever offers, gives, solicits or accepts any advantage with a view to influencing the action of a public official during the award or execution of a contract, and
- (2) is guilty of "bribery" somebody who provides, solicits or accepts several quotations issued by the same supplier under different company names and/or on different registration numbers
- (3) any person who distorts or misrepresents facts in order to influence the award or execution of a contract in a manner prejudicial to the Employer.

"Corruption and Fraudulent practices" includes in particular any agreement or collusive maneuvering by bidders (before or after submission of the bid) aimed at artificially maintaining bid prices at levels which do not correspond to those which would result from free and open competition, and thus depriving the project owner of the advantages of the latter.

Yaounde, the 09 JUN 2024

Ministry of Finance
Project owner,

Copies:

- MINMAP (for information purposes)
- ARMP (for information and publication)
- President Tender Board of MINFI (for information purposes)
- SOPECAM (for publication)
- DGT/DAG/SDBME (archives)
- Public notice (for information purposes).

